



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal de la commune de Ua Huka  
séance du 05 mars 2026

NOMBRE DES MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	12	12

Présents
OHU Nestor AUNOA Ranka FOURNIER Sylvain TEIKITEEPUPUNI Paul TEATIU Roland BROWN Gabrielle SCALLAMERA Florentine TEIKITEEPUPUNI Firmin TEATIU Anne-Marie TEPEA André TEATIU Antonina KAIHA Anne-Marie

Absents excusés
BROWN André TAMARII Noéline

Absents
---------

Secrétaire de séance
Sylvain FOURNIER

objet
Délibération 009/2026  Portant affectation du résultat du budget principal de l'exercice 2025.

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'Etat via le portail @CTES :
Le
Et publication ou notification
Du

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars, le conseil municipal de la commune de Ua Huka, régulièrement convoqué le 24 février 2026 (affichage le 24 février) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nestor OHU, Maire

#### Exposé des motifs

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2025 fait apparaître un résultat de fonctionnement cumulé qu'il convient d'affecter conformément aux dispositions de l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;  
Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement lorsqu'il existe ;  
Il appartient au conseil municipal de décider de l'affectation du résultat constaté.

#### VU

- ✓ la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée ;
- ✓ la loi n°2004-193 du 27 février 2004 ;
- ✓ l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée ;
- ✓ les articles L.2121-29 et L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales applicables aux communes de Polynésie française ;
- ✓ l'arrêté du 20 août 2010 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes de Polynésie française et à leurs établissements publics administratifs, modifié notamment par l'arrêté du 24 avril 2025 ;
- ✓ la délibération n°006/2026 approuvant le compte administratif 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL  
Après en avoir délibéré

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
RESULTAT DU VOTE	12	00	00

Article 1 CONSTATE que le budget principal 2025 affiche un résultat de fonctionnement cumulé excédentaire d'un montant de 38.599.804 XPF et n'affiche aucun besoin de financement cumulé.

Article 2 DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

- Affectation en report à nouveau au budget 2026 (compte 002)  
38.599.804 XPF.
- Affectation en excédent capitalisé au budget 2026 (compte 1068)  
0 XPF

Article 3 DIT que conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Nestor OHU



AGEDI Dépôt POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/03/2026 987-200013605-20260305-DE_09_2026-DE

# COMMUNE DE UA-HUKA

## BUDGET PRINCIPAL

Calcul de l'affectation du résultat après le vote du CA de l'exercice : 2025

Section d'investissement	Réalisations	Restes à Réaliser	Total
Recettes	47 366 090	34 001 555	81 367 645
Dépenses	40 372 973	37 444 271	77 817 244
Solde d'exécution	6 993 117	-3 442 716	3 550 401
Solde d'exécution antérieur	48 380 746		48 380 746
Résultat cumulé	55 373 863		
<b>Résultat cumulé corrigé des RAR</b>			<b>51 931 147</b>

<b>Besoin de financement cumulé</b>	<b>0</b>
-------------------------------------	----------

Section de fonctionnement	Réalisations
Recettes	203 073 205
Dépenses	220 385 101
Résultat	-17 311 896
Résultat antérieur	55 911 700
Résultat cumulé	38 599 804

Décision du Conseil Municipal	
1068 Excédent capitalisé	
002 Report à nouveau	38 599 804
001 Solde d'exécution	55 373 863

AGEDI  
Dépôt POLYNESIE FRANCAISE

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 10/03/2026  
987-200013605-20260305-DE\_09\_2026-DE